

Restaurer et valoriser la nature en ville

L'origine du plan

Le plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » a été officiellement lancé par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et des Transports et ses partenaires le 9 novembre 2010. Il concrétise l'engagement 76 du Grenelle Environnement de « restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples : anti-ruissellement, énergétique, thermique, sanitaire (eau, air, bruit, déchets), prévention de l'usage de produits chimiques, esthétique, psychologique ».

Constats et enjeux

Les signes de l'agressivité du milieu urbain, pour l'homme comme pour la nature, sont nombreux : multiplication des déchets, pollution et épuisement des ressources naturelles, artificialisation des territoires urbains et extension continue des villes sur les terres arables, réduction de la biodiversité et dégradation de la qualité des écosystèmes, ou encore aléas et vulnérabilité des territoires au regard du changement climatique.

Ce projet de tous les acteurs de la ville entend répondre à des défis considérables. Il s'agit tout à la fois d'améliorer la qualité de vie et le lien social, d'adapter la ville au changement climatique, de préserver la biodiversité et les fonctions des écosystèmes, et par là même, les services que l'on en retire et dont nous avons tant besoin, et enfin, de promouvoir des modes de production et de consommation durables qui soient favorables, notamment au maintien et au développement des filières économiques de proximité.

Ainsi, cette dimension de nature en ville s'intègre pleinement à la vision française de la ville durable et aux enjeux

d'équité urbaine mis en avant dans le cadre du Forum Urbain Mondial : par la réduction engendrée des coûts et consommations énergétiques, par la création de liens sociaux, par les aménités qu'elle offre à proximité des lieux d'habitation ou de travail...

Une réussite collective

Le plan est le fruit du travail collectif conduit dans l'esprit du Grenelle Environnement, durant plusieurs mois. Elus, experts, chercheurs, entrepreneurs, agriculteurs, représentants des milieux associatifs et professionnels, urbanistes, architectes, paysagistes, etc., se sont réunis entre juin 2009 et juin 2010 pour dire les liens entre l'homme, la ville, la nature, repenser le statut et les fonctions de la nature en ville et faire advenir la ville durable de demain. Une conférence de lancement du processus, quatre ateliers de travail et une conférence de restitution des travaux ont permis de susciter le dialogue et les échanges sur les fonctions multiples de la nature en ville, de mobiliser les partenaires pour aborder avec eux les évolutions nécessaires concernant les collaborations et modes d'intervention de chacun et de dégager des propositions d'action concrètes visant à valoriser la nature en ville, à la connecter aux écosystèmes en périphérie, à améliorer de façon sensible et rapide la qualité de vie en ville. Un groupe représentatif des acteurs de la ville et composé des cinq collègues du Grenelle s'est ensuite réuni d'avril à juin 2010 pour coproduire le « Plan Nature en Ville », sous la présidence d'Olivier Thomas, maire de Marcoussis et président de l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France. Il a identifié les priorités et les actions à mener en partenariat.



L'architecture du plan « restaurer et valoriser la nature en ville »

Au terme d'une année de travail mené en concertation et dans une démarche de co-production avec les principaux acteurs de la ville et de la nature, ce plan a pour objectif de mieux concilier ville et nature au travers de 3 grands axes, 16 engagements et 37 actions opérationnelles pour orienter l'action publique :

- **Axe stratégique n° 1** : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel
- **Axe stratégique n° 2** : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité
- **Axe stratégique n° 3** : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville

La nature de ce plan d'actions n'est pas réglementaire. Le plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » est le plan de tous les acteurs qui ont participé à sa construction. Il est animé par l'État, mais la plupart des actions opérationnelles sont portées par des partenariats dotés d'un coordonnateur responsable du pilotage de l'action (tantôt une fédération professionnelle, une association, un service de l'Etat, etc.).

Une grande diversité d'actions

Le plan mobilise une grande diversité de leviers et sur les 37 actions opérationnelles, on dénombre ainsi des :

- **Référentiels et guides** avec notamment l'évolution du cahier des charges du concours villes et villages fleuris, qui considère aujourd'hui, au-delà de l'esthétique du fleurissement, que le végétal est un véritable outil d'aménagement.
- **Appels à projets** dont celui qui porte sur la « trame verte et bleue en milieu urbain », financé par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) : il doit permettre d'avancer sur l'élaboration de la stratégie de définition et sur la méthodologie de mise en œuvre des trames vertes et bleues.
- **Projets de recherche et études** dont l'un, porté par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), vise à produire un référentiel de mise en œuvre des trames vertes urbaines.

- **Outils professionnels** dont la constitution d'un centre de ressources web sur l'écologie urbaine, porté par l'association Plante-et-Cités. Il permet de valoriser l'ensemble des résultats du plan, et de fournir des éléments de repères et de méthodes pour la mise en œuvre des 16 engagements qu'il formule.

- **Expérimentations et démarches innovantes** dont la réalisation d'un « laboratoire du dehors » porté par l'association des Hautes-Haies, réalisé en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure du paysage.

- **Actions de formation** pour l'accompagnement par exemple de la diffusion d'un référentiel sur la gestion écologique des espaces verts.

- **Actions animation - communication** dont la réalisation d'une conférence sur l'intégration de la nature dans les plans locaux d'urbanisme.

Mise en œuvre et suivi du plan

Le plan « restaurer et valoriser la nature en ville » a été mis en œuvre sur la période 2010 - 2013. Il fait apparaître un bilan très positif avec près de 75 % des 37 actions réalisées. Il a également été le moteur d'initiatives nouvelles qui viennent soutenir cette démarche collective et engager de nouveaux partenariats et de nouvelles actions.

Il a surtout été mis en œuvre localement, dans de nombreux projets développés par les collectivités, qu'il s'agisse d'initiatives de préservation, d'intégration aux aménagements urbains voire de renaturation d'espaces ou de démarches plus stratégiques dans une perspective de planification.

Ce plan a également largement nourri la démarche française visant à promouvoir la ville durable portée par le ministère de l'Egalité des territoires et du Logement (METL), en particulier la mise en place d'un label EcoQuartier, et la plupart des collectivités locales en font un axe structurant de leurs politiques urbaines. Le METL élabore actuellement un nouveau programme d'actions pour accompagner les collectivités dans la prise en compte de la nature et de la biodiversité dans leurs opérations.

Retrouvez toutes les informations sur le plan « restaurer et valoriser la nature en ville » sur la plateforme dédiée : <http://www.nature-en-ville.com/>